



**Parc Anova - Alençon**

**VILLE D'ALENÇON  
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

***N°2014-06  
PUBLIÉ LE 14 MAI 2014***

## ***DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2014***

<b>DBVA20140034</b>	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b> Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de divers organismes extérieurs
---------------------	---

### ***ARRETES DE DELEGATION DE SIGNATURE AUX DIRECTEURS DE DEPARTEMENT***

<b>SA/ARVA2014-28</b>	<b>VILLE D'ALENÇON</b> Délégation de signature au Directeur Général Adjoint des Services – Monsieur Claude LE BRUN
<b>SA/ARVA2014-29</b>	<b>VILLE D'ALENÇON</b> Délégation de signature au Directeur Général Adjoint des Services – Monsieur Emmanuel GRIEU
<b>SA/ARVA2014-30</b>	<b>VILLE D'ALENÇON</b> Délégation de signature au Directeur du Département Patrimoine Public – Monsieur Olivier ROGUE
<b>SA/ARVA2014-31</b>	<b>VILLE D'ALENÇON</b> Délégation de signature au Directeur du Département Aménagement, Urbanisme et Développement durable – Monsieur Stéphane JAMBET
<b>SA/ARVA2014-32</b>	<b>VILLE D'ALENÇON</b> Délégation de signature au Directeur du Département Vie Éducative et Sportive – Monsieur Stéphane PARRAIN
<b>SA/ARVA2014-33</b>	<b>VILLE D'ALENÇON</b> Délégation de signature à la Directrice du Département Vie Culturelle et Tourisme – Madame Cécile CACHAN
<b>SA/ARVA2014-34</b>	<b>VILLE D'ALENÇON</b> Délégation de signature à la Directrice du Département des Solidarités – Madame Véronique NICOLAS
<b>SA/ARVA2014-35</b>	<b>VILLE D'ALENÇON</b> Délégation de signature au Directeur du Département Politique de la Ville et Citoyenneté – Monsieur Jérémy VERDIERE

**CONSEIL MUNICIPAL**

**DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES EXTÉRIEURS**

---

L'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « Le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent Code et des textes régissant ces organismes ».

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ÉLIT**, ainsi qu'il suit et conformément aux dispositions de l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégués appelés à siéger au sein des divers organismes extérieurs,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

**Reçue en Préfecture le : 09/05/2014**

# ARRÊTES DE DELEGATION DE SIGNATURE AUX DIRECTEURS DE DÉPARTEMENT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ORNE

VILLE D'ALENÇON



## ARRÊTÉ DU MAIRE

Département des Ressources Internes et Moyens  
Direction de la Réglementation  
Service des Assemblées

SA/ARVA2014-28

### EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES

#### VILLE D'ALENÇON

Délégation de signature au Directeur Général Adjoint des Services – Monsieur Claude LE BRUN

#### LE MAIRE DE LA VILLE D'ALENÇON,

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-18, L.2122-19, L.2122-20, L.2122-21, L.2122-30, R.2122-8 et R.2122-10,

**VU** le statut de la Fonction Publique Territoriale,

**VU** l'arrêté communautaire n° 2009-724 du 30 septembre 2009 portant recrutement en qualité d'Attaché Principal Territorial de Monsieur Claude LE BRUN à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009,

**VU** l'arrêté communautaire n°2010-90 portant détachement de Monsieur Claude LE BRUN, dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services (40 000 à 150 000 habitants), à compter du 1<sup>er</sup> février 2010,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 23 mars 2009 approuvant l'avenant n° 9 modifiant les annexes 1 et 2 de la convention de mise à disposition réciproque du personnel de la Ville et de la Communauté Urbaine d'Alençon,

**VU** les délibérations n° DBVA20140028 et DBVA20140030 du Conseil Municipal du 4 avril 2014 par lesquelles le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire et des Adjointes au Maire,

## ARRÊTE

**Article 1er** – Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire d'Alençon, en cas d'absence ou d'empêchement manifeste du Directeur Général des Services, Monsieur François René CLOAREC, **délégation de signature pour tous les actes de l'administration communale** dans les conditions prévues à l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités territoriales susvisé,

**Article 2** – Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du maire d'Alençon, **délégation de signature pour tous les documents relatifs à des dépenses de fonctionnement jusqu'à 3 000 € HT**, dans les conditions prévues à l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé,

**Article 3** – Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire d'Alençon, en cas d'absence ou d'empêchement manifeste du Directeur Général des Services, Monsieur François René CLOAREC, **délégation de signature pour l'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés municipaux, la délivrance des expéditions de ces registres, la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet, la légalisation des signatures et la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiements**, dans les conditions prévues à l'article R.2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Article 4** – Sont déléguées, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, en cas d'absence ou d'empêchement manifeste du Directeur Général des Services, Monsieur François René CLOAREC, les fonctions qu'il exerce en tant qu'officier d'état-civil pour la réalisation de l'audition commune ou des entretiens séparés, préalables au mariage ou à sa transcription, pour la réception des déclarations (de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants « naturels », du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation), pour la transcription ; la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état-civil, de même que pour dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus, en vertu de l'article R.2322-30 du Code Général des Collectivités Territoriales, à :

- Monsieur Claude LE BRUN, Directeur Général Adjoint des Services

SIGNATURE

**Article 5** – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Ville d'Alençon et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Procureur de la République.

**Article 6** – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé.

Reçu en Préfecture le :

Fait à Alençon, le 22 avril 2014

**Le Député-Maire d'Alençon,**

Affiché le :



**Joaquim PUEYO**



**ARRÊTÉ DU MAIRE**

Département des Ressources Internes et Moyens  
Direction de la Réglementation  
Service des Assemblées

SA/ARVA2014-29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES****VILLE D'ALENÇON**

Délégation de signature au Directeur Général Adjoint des  
Services – Monsieur Emmanuel GRIEU

**LE MAIRE DE LA VILLE D'ALENÇON,**

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-18, L.2122-19, L.2122-20, L.2122-21, L.2122-30, R.2122-8 et R.2122-10,

**VU** le statut de la Fonction Publique Territoriale,

**VU** l'arrêté communautaire n° 2010-93 du 15 février 2010 portant recrutement en qualité d'Attaché Territorial de Monsieur Emmanuel GRIEU, à compter du 15 février 2010,

**VU** l'arrêté communautaire n° 2013-397 portant détachement de Monsieur Emmanuel GRIEU dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services (40 000 à 150 000 habitants), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 23 novembre 1997 et celle du Conseil de Communauté du 6 novembre 1997 portant mise à disposition réciproque des agents de la Ville d'Alençon et de la Communauté Urbaine d'Alençon,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2013 approuvant l'avenant n° 11 modifiant les annexes 1 et 2 de la convention de mise à disposition réciproque du personnel de la Ville et de la Communauté Urbaine d'Alençon,

**VU** les délibérations n° DBVA20140028 et DBVA20140030 du Conseil Municipal du 4 avril 2014 par lesquelles le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire et des Adjointes au Maire,

**ARRÊTE**

**Article 1er** – Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire d'Alençon, en cas d'absence ou d'empêchement manifeste du Directeur Général des Services, Monsieur François René CLOAREC, et du Directeur Général Adjoint des Services, Monsieur Claude LE BRUN, **délégation de signature pour tous les actes de l'administration communale** dans les conditions prévues à l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités territoriales susvisé,

**Article 2** – Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du maire d'Alençon, **délégation de signature pour tous les documents relatifs à des dépenses de fonctionnement jusqu'à 3 000 € HT**, dans les conditions prévues à l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé,

**Article 3** – Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire d'Alençon, en cas d'absence ou d'empêchement manifeste du Directeur Général des Services, Monsieur François René CLOAREC, **délégation de signature pour l'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés municipaux, la délivrance des expéditions de ces registres, la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet, la légalisation des signatures et la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiements**, dans les conditions prévues à l'article R.2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Article 4** – Sont déléguées, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, en cas d'absence ou d'empêchement manifeste du Directeur Général des Services, Monsieur François René CLOAREC, et du Directeur Général Adjoint des Services, Monsieur Claude LE BRUN, les fonctions qu'il exerce en tant qu'officier d'état-civil pour la réalisation de l'audition commune ou des entretiens séparés, préalables au mariage ou à sa transcription, pour la réception des déclarations (de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants « naturels », du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation), pour la transcription ; la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état-civil, de même que pour dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus, en vertu de l'article R.2322-30 du Code Général des Collectivités Territoriales, à :

- **Monsieur Emmanuel GRIEU, Directeur Général Adjoint des Services**

SIGNATURE



**Article 5** – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Ville d'Alençon et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Procureur de la République.

**Article 6** – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé.

Reçu en Préfecture le :

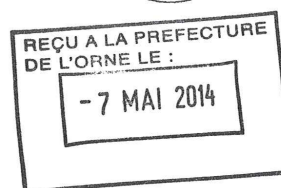
Fait à Alençon, le 22 avril 2014

**Le Député-Maire d'Alençon,**

Affiché le :



**Joaquim PUEYO**



**ARRÊTÉ DU MAIRE**

Département des Ressources Internes et Moyens  
Direction de la Réglementation  
Service des Assemblées

SA/ARVA2014-30

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES****VILLE D'ALENÇON**

Délégation de signature au Directeur du Département  
Patrimoine Public – Monsieur Olivier ROGUE

**LE MAIRE DE LA VILLE D'ALENÇON,**

**VU** l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,  
**VU** l'arrêté n° 2012-450 du 4 septembre 2012, portant recrutement par voie de détachement de Monsieur Olivier ROGUE en qualité de Directeur du Département Patrimoine Public, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2012 approuvant l'avenant n° 10 modifiant les annexes 1 et 2 de la convention de mise à disposition réciproque du personnel de la Ville et de la Communauté Urbaine d'Alençon,

**VU** les délibérations n° DBVA20140028 et DBVA20140030 du Conseil Municipal du 4 avril 2014 par lesquelles le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire et des Adjoints au Maire,

**CONSIDERANT** que dans un souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de donner à monsieur Olivier ROGUE délégation de signature dans ses attributions de Directeur du Département Patrimoine Public.

**ARRÊTE**

**Article 1er** – Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire d'Alençon, **délégation de signature pour tous les documents relatifs à des dépenses de fonctionnement jusqu'à 3 000 € HT**, dans les conditions prévues à l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé,

et dans les domaines suivants :

- gestion et fonctionnement interne du Département Patrimoine Public : tous actes,
- traitement des questions et des affaires courantes du Département Patrimoine Public : tous courriers,
- voirie : permis de stationnement, certificat de numérotage, arrêté d'alignement individuel,
- travaux : certificat de service aux entreprises, procès-verbal de réception des travaux réalisés en maîtrise d'œuvre, ordre de service aux entreprises,
- foncier – urbanisme : tous actes ou documents nécessitant un avis préalable du Département Patrimoine Public.

En outre, Monsieur Olivier ROGUE bénéficie, dans le cadre de ses compétences, d'une autorisation de signer les bons de commande.

- **Monsieur Olivier ROGUE, Directeur du Département Patrimoine Public**

**SIGNATURE**

**Article 2** – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Ville d'Alençon et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.



**Article 3** – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé.

Reçu en Préfecture le :

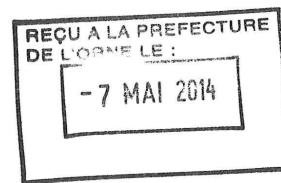
Fait à Alençon, le 17 avril 2014

**Le Député-Maire d'Alençon,**

Affiché le :



**Joaquim PUEYO**





## ARRÊTÉ DU MAIRE

Département des Ressources Internes et Moyens  
Direction de la Réglementation  
Service des Assemblées

SA/ARVA2014-31

### EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES

#### VILLE D'ALENÇON

Délégation de signature au Directeur du Département  
Aménagement, Urbanisme et Développement durable –  
Monsieur Stéphane JAMBET

#### LE MAIRE DE LA VILLE D'ALENÇON,

**VU** l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,  
**VU** l'arrêté n° 2010-268 du 31 mai 2010, portant recrutement par voie de mutation de Monsieur Stéphane JAMBET en qualité de Directeur du Département Aménagement, Urbanisme et Développement durable à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010,  
**VU** la délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2012 approuvant l'avenant n° 10 modifiant les annexes 1 et 2 de la convention de mise à disposition réciproque du personnel de la Ville et de la Communauté Urbaine d'Alençon,  
**VU** les délibérations n° DBVA20140028 et DBVA20140030 du Conseil Municipal du 4 avril 2014 par lesquelles le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire et des Adjoints au Maire,

### ARRÊTE

**Article 1er** – Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire d'Alençon, **délégation de signature pour tous les documents relatifs à des dépenses de fonctionnement jusqu'à 3 000 € HT**, dans les conditions prévues à l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé,

**Article 2** – Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire d'Alençon, **délégation de signature pour tous actes, décisions et documents nécessaires au bon fonctionnement interne des services du Département mentionné ci-dessous**, à :

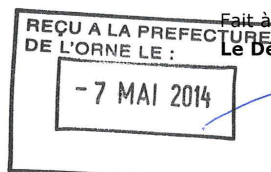
- Monsieur Stéphane JAMBET, Directeur du Département Aménagement, Urbanisme et Développement durable



**Article 3** – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Ville d'Alençon et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

**Article 4** – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé.

Reçu en Préfecture le :



Fait à Alençon, le 22 avril 2014  
Le Député-Maire d'Alençon,

Affiché le :

Joaquim PUEYO





## ARRÊTÉ DU MAIRE

Département des Ressources Internes et Moyens  
Direction de la Réglementation  
Service des Assemblées

SA/ARVA2014-32

### EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES

#### VILLE D'ALENÇON

Délégation de signature au Directeur du Département Vie  
Éducative et Sportive – Monsieur Stéphane PARRAIN

#### LE MAIRE DE LA VILLE D'ALENÇON,

**VU** l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,  
**VU** l'arrêté n° 2010-509 du 31 août 2010, portant recrutement de Monsieur Stéphane PARRAIN en qualité de Directeur du Département Vie Éducative et Sportive, à compter du 15 septembre 2010,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2012 approuvant l'avenant n° 10 modifiant les annexes 1 et 2 de la convention de mise à disposition réciproque du personnel de la Ville et de la Communauté Urbaine d'Alençon,

**VU** les délibérations n° DBVA20140028 et DBVA20140030 du Conseil Municipal du 4 avril 2014 par lesquelles le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire et des Adjoints au Maire,

### ARRÊTE

**Article 1er** – Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire d'Alençon, **délégation de signature pour tous les documents relatifs à des dépenses de fonctionnement jusqu'à 3 000 € HT**, dans les conditions prévues à l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé,

**Article 2** - Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire d'Alençon, **délégation de signature pour tous actes, décisions et documents nécessaires au bon fonctionnement interne des services, du Département mentionné ci-dessous**, à :

- Monsieur Stéphane PARRAIN, Directeur du Département Vie Éducative et Sportive



**Article 3** – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Ville d'Alençon et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

**Article 4** – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé.

Reçu en Préfecture le :

Fait à Alençon, le 22 avril 2014  
Le Député-Maire d'Alençon,

Affiché le :

  
Joaquim PUEYO





## ARRÊTÉ DU MAIRE

Département des Ressources Internes et Moyens  
Direction de la Réglementation  
Service des Assemblées

SA/ARVA2014-33

### EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES

#### VILLE D'ALENÇON

Délégation de signature à la Directrice du Département Vie Culturelle et Tourisme – Madame Cécile CACHAN

#### LE MAIRE DE LA VILLE D'ALENÇON,

**VU** l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,  
**VU** l'arrêté n° 2011-492 du 8 septembre 2011, portant recrutement de Madame Cécile CACHAN en qualité de Directrice du Département Vie Culturelle et Tourisme, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011,  
**VU** la délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2012 approuvant l'avenant n° 10 modifiant les annexes 1 et 2 de la convention de mise à disposition réciproque du personnel de la Ville et de la Communauté Urbaine d'Alençon,  
**VU** les délibérations n° DBVA20140028 et DBVA20140030 du Conseil Municipal du 4 avril 2014 par lesquelles le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire et des Adjointes au Maire,

### ARRÊTE

**Article 1er** - Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire d'Alençon, **délégation de signature pour tous les documents relatifs à des dépenses de fonctionnement jusqu'à 3 000 € HT**, dans les conditions prévues à l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé,

**Article 2** - Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire d'Alençon, **délégation de signature pour tous actes, décisions et documents nécessaires au bon fonctionnement interne des services, du Département mentionné ci-dessous, à :**

- Madame Cécile CACHAN, Directrice du Département Vie Culturelle et Tourisme



**Article 3** - Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Ville d'Alençon et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

**Article 4** - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé.

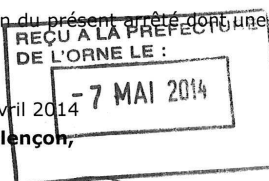
Reçu en Préfecture le :

Fait à Alençon, le 22 avril 2014

Le Député-Maire d'Alençon,

Affiché le :

Joaquim PUEYO



**ARRÊTÉ DU MAIRE**

Département des Ressources Internes et Moyens  
 Direction de la Réglementation  
 Service des Assemblées

SA/ARVA2014-34

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES****VILLE D'ALENÇON**

**Délégation de signature à la Directrice du Département des  
 Solidarités – Madame Véronique NICOLAS**

**LE MAIRE DE LA VILLE D'ALENÇON,**

**VU** l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,  
**VU** l'arrêté n° 2009-06 du 3 février 2009, portant recrutement de Madame Véronique NICOLAS en qualité de Directrice du Département des Solidarités, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009,  
**VU** la délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2012 approuvant l'avenant n° 10 modifiant les annexes 1 et 2 de la convention de mise à disposition réciproque du personnel de la Ville et de la Communauté Urbaine d'Alençon,  
**VU** les délibérations n° DBVA20140028 et DBVA20140030 du Conseil Municipal du 4 avril 2014 par lesquelles le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire et des Adjoints au Maire,

**ARRÊTE**

**Article 1er** - Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire d'Alençon, **délégation de signature pour tous les documents relatifs à des dépenses de fonctionnement jusqu'à 3 000 € HT**, dans les conditions prévues à l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé,

**Article 2** - Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire d'Alençon, **délégation de signature pour tous actes, décisions et documents nécessaires au bon fonctionnement interne des services, du Département mentionné ci-dessous**, à :

- **Madame Véronique NICOLAS, Directrice du Département des Solidarités**



**Article 3** - Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Ville d'Alençon et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

**Article 4** - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé.

Reçu en Préfecture le :

Fait à Alençon, le 22 avril 2014  
 Le Député-Maire d'Alençon,

Affiché le :

**Joaquim PUEYO**



## ARRÊTÉ DU MAIRE

Département des Ressources Internes et Moyens  
Direction de la Réglementation  
Service des Assemblées

SA/ARVA2014-35

### EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES

#### VILLE D'ALENÇON

Délégation de signature au Directeur du Département  
Politique de la Ville et Citoyenneté –  
Monsieur Jérémy VERDIERE

#### LE MAIRE DE LA VILLE D'ALENÇON,

**VU** l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,  
**VU** le contrat n° 2013-398 du 8 octobre 2013 portant recrutement de Monsieur Jérémy VERDIERE du 4 novembre 2013 au 3 novembre 2016 en qualité de Directeur du Département Politique de la Ville et Citoyenneté,  
**VU** la délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2012 approuvant l'avenant n° 10 modifiant les annexes 1 et 2 de la convention de mise à disposition réciproque du personnel de la Ville et de la Communauté Urbaine d'Alençon,  
**VU** les délibérations n° DBVA20140028 et DBVA20140030 du Conseil Municipal du 4 avril 2014 par lesquelles le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire et des Adjointes au Maire,

### ARRÊTE

**Article 1er** – Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire d'Alençon, **délégation de signature pour tous les documents relatifs à des dépenses de fonctionnement jusqu'à 3 000 € HT**, dans les conditions prévues à l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé,

**Article 2** – Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire d'Alençon, **délégation de signature pour tous actes, décisions et documents nécessaires au bon fonctionnement interne des services, du Département mentionné ci-dessous**, à :

- **Monsieur Jérémy VERDIERE, Directeur du Département Politique de la Ville et Citoyenneté**

SIGNATURE

**Article 3** – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Ville d'Alençon et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

**Article 4** – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé.

Reçu en Préfecture le :

Fait à Alençon, le 22 avril 2014  
Le Député-Maire d'Alençon,

REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE L'ORNE LE :  
- 7 MAI 2014

Affiché le :

Joaquim PUEYO

